



Diplôme universitaire obtenu en Algérie.

Par **momo**, le **28/05/2011 à 10:46**

Bonjour,rnrnJe possède un diplôme universitaire d'Ingéniorat d'Etat en Génie Civil obtenu en Algérie et je voudrais savoir s'il est possible de faire l'équivalence de mon diplôme ici en France et dans quelle administration ?rnrnMerci de m'indiquer les étapes à suivre et l'adresse où je pourrai m'adresser.rnrn[fluo]**Merci.**[/fluo]

Par **amajuris**, le **28/05/2011 à 12:05**

bjr,rnrnà ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français.rnil existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.rnrnvoici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:rnrn"Article 4 En savoir plus sur cet article...rnrnLes titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.rnrnArticle 6rnrnUn dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.rnrnLa liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. ".rnrncdt

Par **momo**, le **28/05/2011** à **13:24**

Merci pour votre réponse .

Par **mimi493**, le **28/05/2011** à **14:02**

Il y a des possibilités de continuer vos études en France, en entrant par exemple directement en 2ème année d'une école d'ingénieur de la même spécialité, ou en vous inscrivant en master.

Par **momo**, le **28/05/2011** à **17:25**

Merci Mimi 493de votre réponse encourageante, je vais suivre vos conseils.

Par **juriste230**, le **28/05/2011** à **20:55**

bonjour je suis diplômé algérien aussi qui vit récemment en france ,il faut déposer ton dossier et cest la commission universitaire qui vas evaluer ton niveau,ou fait une attestation de comparabilite de ton diplome ,cest pas facile ,eudes en algerie et en france pas pareil mon ami abientot bon courage

Par **momo**, le **29/05/2011** à **10:42**

bonjour, où est ce que je peux faire l'attestation de comparabilité de mon diplome stp; merci de ta réponse.

Par **juriste230**, le **29/05/2011** à **10:53**

bonjour momo dis moi svp est ce tes en france ou en algerie car si tes en algerie il faut passer par campus france cest obligatoire pour sinscrire en france et si tes en france pour inscription aux universites il yas dans chaque universite une commission qui valide ton diplome et lui donne une comparabilite par exemple ingenieur normalement cest master1 car avant il yavait la maitrise bac plus 4 en algerie. ca si tu veut pas payer ta comparabilite car il yas pas de dequivalence entre les diplomes français et algériens ça cest la vérité et pour le travail mon ami tes obligé de faire un diplome français car les employeurs reconnaissent sauf les diplome français master bts bep cap pour plus de details contacte moi par email pour dautres questions ,merci juriste230@yahoo.fr

Par **momo**, le **29/05/2011 à 11:42**

bonjour , non je suis en France et je voudrais occuper un travail qui se rapproche de mon métier d'ingénieur en génie civil.

Par **juriste230**, le **29/05/2011 à 18:19**

mon ami tu peut pas avec un dplome algérien ,et comme tes en France cest bien fais une attestation de comparabilité celle la prouve le niveau universitaire que tes arrivé a l'avoir en Algérie par rapport en France et l'enseignement supérieur français mais je te dis mon ami que ça prend quelques mois pour l'avoir et tu paye 70 euro si on valide ton dossier diplôme photocopie en arabe et photocopie des relevés de notes de chaque année ou attestation de réussite de chaque année meme en arabe le tous ,en photocopie seulement et tu envois apres 3 mois ou moins si on valide tu reçois facture de 70 euro tu paye,par cheque envoyé par poste ou sur internet,tu vas recevoir apres 20 jours ou plus alors parcours de combattant mon ami,je te donne le site cest le centre ciep enic naric qui fait ça,et je souffre moi aussi a cause de ça ,je suis licenciée en droit en algerie et j'ai meme le capa d'avocat. un conseil cher ami fais toi un diplôme français a l'université master1 cest bien ,car on est dépassé par rapport a leurs études et cest pas toujours pareil, en cas de besoin n'hésite pas d'autre question et voila le site et tous détails pour comparabilité, rn <http://www.ciep.fr/enic-naricfr/> rn apres ouvrir ce site clique sur diplomes et test a gauche tu aura tous details ,salam

Par **momo**, le **29/05/2011 à 19:08**

salam, merci beaucoup de tes conseils précieux, et bon courage à nous tous.

Par **juriste230**, le **30/05/2011 à 08:46**

de rien mon ami bonne chance a tous

Par **anonyme**, le **05/04/2012 à 20:17**

slt a tous,rnje m'appelle omar. Je detient la nationalite francaise et je fais mes etudes a tizi ouzou (algerie). Je suis en l2 et je compte bien partir en france l'annee prochaine. Je suis perdu et je ne sais pas si on acceptera ma licence en france et si j'accéderais directement au master m1. Je vous prie de bien vouloir me repondre.

Par **amajuris**, le **05/04/2012 à 20:22**

bjr,rnrnà ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français.rnil existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.rnrnvoici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:rnrn"Article 4 En savoir plus sur cet article...rnrnLes titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.rnrnArticle 6rnrnUn dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.rnrnLa liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. ".rnrncdt

Par **Benali mohammed**, le **06/09/2012 à 23:38**

J'ai un diplôme d'état de Préparateur en pharmacie avec une attestation de comparabilité délivrée par le recteur de l'académie de Montpellier démarches à suivre pour avoir un permis de travail en France.

Par **karim**, le **19/10/2012 à 19:17**

J'aimerais bien Mr juriste 230 que vous me répondiez sur mon e-mail SVPrnbon j'ai tout vu et compris ce que vous avez écrit par rapport à l'attestation de comparabilité mais ce que je veux vraiment comprendre est ce que cette attestation représente un diplôme par exemple si vous êtes ingénieur quand on vous envoie l'attestation vous aurez un Master 1 " par exemple "rnmmais est-ce que cette attestation vous permettra de postuler ou demander des emplois en mettant dans votre CV que vous possédez un master 1 rnje vous remercie infiniment et je vous serai très reconnaissant de me répondre sur mon e-mail le voici karim_taz@hotmail.fr

Par **Benali mohammed**, le **19/10/2012 à 19:29**

bonsoir rnl,attestation que j'ai, c'est une attestation de dispense d'étude elle est comparable au diplôme que j'ai c'est à dire diplôme de préparateur en pharmacie.cette attestation m'a été délivrée par le recteur de l'académie de Montpellier.

Par **nani**, le **08/11/2012 à 18:06**

beh voilà je suis dans le même cas que toi mr juriste ,sauf que moi je veux savoir si le m1 algérien peut se comparer à une licence française ou moins genre l2? si c'est le cas autant refaire tout à zéro en France au moins il y aurait une base et plus de considération

Par **LatifaZe**, le **10/12/2012 à 19:13**

Bonjour, je suis algerienne et j'ai une licence en langue française en algerie et je voudrai faire l'equivalence de mon diplome en france on ma donner le site ciep je compte envoyé mon dossier mais je ne sais pas comment ca se passe apres est ce que je dois passer un test????
Merci de me repondre

Par **hafoud nessma**, le **19/12/2012 à 22:46**

slt,je suis une algérienne et j'ai un diplôme d'études supérieurs en microbiologie bac+4 et je suis maintenant en France et je veux valider mon diplôme si non faire une mise en niveau;et je ne sais pas comment sa marche.

Par **amajuris**, le **20/12/2012 à 08:18**

bjr,rnà ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français, ne serait-ce que pour des problèmes de langue le français n'étant pas une langue officielle en algérie.rnil existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.rnrnvoici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:rnrn"Article 4 En savoir plus sur cet article...rnrnLes titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.rnrnArticle 6rnrnUn dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.rnrnLa liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. ".rnrncdt

Par **hafoud nessma**, le **20/12/2012 à 16:39**

Merci pour votre réponse mais s'il vous plait vous pouvez me donner l'adresse à qui je l'envoi.

Par **sadaoui lila**, le **14/08/2013 à 15:41**

bonjour je voulais juste savoir comment faire pour avoir mon attestation de reconnaissance de diplôme car j'ai reçu une facture de 70 euros ,j'ai fait un virement bancaire mais j'ai rien reçu jusqu'à présent j'attend votre réponse .

Par **manelamin**, le **15/08/2013 à 13:38**

bonjour,rnJ'ai un master en commerce internationale avec une attestation de comparabilité je veux savoir les démarches à suivre pour avoir un permis de travail en France.rncordialement

Par **houho**, le **30/08/2013 à 16:13**

J'ai une nationalité française et je réside en France actuellement j'ai un bac +3 en Algérie et j'ai vu comment je le valide ici en France

Par **houho**, le **30/08/2013 à 16:14**

J'ai une nationalité française et je réside en France actuellement j'ai un bac +3 en Algérie et j'ai vu comment je le valide ici en France

Par **amajuris**, le **30/08/2013 à 16:25**

Bonjour,rnrnÀ ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français.rnsans oublier le problème de la langue car à ma connaissance le français n'est pas une langue officielle en Algérie.rnil existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'Union européenne.rnrnVoici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:rnrn"Article 4 En savoir plus sur cet article...rnrnLes titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.rnrnArticle 6rnrnUn dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.rnrnLa liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. ".rnrncdt

Par **khadi**, le **10/12/2014 à 10:54**

BONJOUR j'ai un bac +5 en droit . j'ai passé le CAP je suis en France depuis 2001 cette année je veux passer le CAP petite enfance pour être avc je veux valider mon diplôme ou bien au moins le bac pour que je passe pas les épreuves générales guider moi svp merci.

Par **aguesseau**, le **10/12/2014 à 11:41**

bjr, rndans quel pays avez-vous passé vos diplômes universitaires ?
Si c'est dans un pays hors Union Européenne, vous devez lire les réponses précédentes. rncdt

Par **khadi**, le **10/12/2014 à 16:42**

BONJOUR j'ai passé mes diplômes en algérie et j'ai lu toutes les réponses précédentes mais j'adresse à qui pour l'attestation de comparabilité .merci

Par **aguesseau**, le **10/12/2014 à 19:54**

voici le lien pour la validation des diplômes étrangers en France :
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

Par **samriad**, le **08/02/2016 à 15:36**

Bonjour, j'ai une licence en littérature françaiseje sais que je ne peux pas travailler comme enseignante en Franceje cherche à avoir bac + 2 c'est toutpour trouver un travail en France

Par **amajuris**, le **08/02/2016 à 18:29**

bonjour, il serait nécessaire de savoir si votre diplôme a été obtenu dans l'U.E. OU hors U.E.
Pour les équivalences de diplôme, vous pouvez consulter ce lien :
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france> salutations

Par **samriad**, le **11/02/2016 à 22:10**

Merci d'avoir répondu

Par **karloc**, le **10/03/2016 à 14:47**

Bonjour,
Je suis en France depuis 2001 et j'ai toujours travaillé avec l'attestation de succès que j'ai eue en algérie pour ingénieur en informatique en 1997.
Aujourd'hui, je me rends compte

que certaines grosses entreprise comme SNCF, GMF... demandent une équivalence de diplômes et j'ai su par ma consultante que le ciep délivre des attestations de comparabilité. donc je vais déposer mon dossier. Par contre, j'aimerais avant contacter l'institut informatique de Tizi ousou pour demander mon diplôme, est-il possible après tant d'années? si oui, quelle est la démarche à suivre surtout que je suis en France, est ce que je pourrai les appeler ou leur écrire? merci beaucoup de votre aide.

Par **NABILA57**, le **26/04/2016** à **01:07**

bonjour j'ai un bac+4,1master science politique et je veux savoir comment je le valide ici en France je suis en France depuis 1 an Marie j'ai juste un titre de séjour, et je peux terminer mes études.....

Par **amajuris**, le **26/04/2016** à **08:26**

bonjour, Pour les équivalences de diplôme, vous pouvez consulter ce lien:
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france> nsalutations

Par **Amina.dz**, le **28/12/2016** à **00:18**

Bjr J'ai une licence en Management, pour l'équivalence de mon diplôme, j'ai consulté "www.ciep.fr/enic-naric-france". Mais ils ont demandé "un justificatif de la durée officielle des études délivré par l'établissement" ! Est-il obligatoire?

Par **morobar**, le **28/12/2016** à **09:52**

Bjr, Dans ce genre d'instruction, chaque pièce demandée est indispensable et la remise obligatoire. Du moins si vous espérez la prospérité de votre démarche.

Par **amajuris**, le **28/12/2016** à **10:11**

bonjour, en règle générale, quand on vous demande une pièce justificative, c'est qu'elle est nécessaire sinon elle ne vous serait pas demandée. de toute façon, si vous ne présentez pas un dossier complet, il est probable que vous n'obtiendrez pas satisfaction. nsalutations

Par **Mosa**, le **16/02/2017** à **22:03**

Bonjour j'ai la licence en francais je l'ai obtenue en Algerie et je veux savoir est ce que je peux inscrire pour faire formateur fle

Par **aminbekada**, le **04/09/2017 à 15:40**

voila j une licence en droit un capa et j sui avocat a oran depuis 11 ans j un magistère en droit médical et je prepare mon doctorat en droit médical (j sui en 2eme année) es que je travaille avec ces documents en france ou en belgique si oui j aimerai une réponse meci

Par **morobar**, le **04/09/2017 à 16:15**

Bonjour à vous aussi (vous n'avez pas de diplôme en politesse par contre),
Vos diplômes en Algérie ne sont pas reconnus en France.
Il faudra les faire valider ici :
<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

Par **aminbekada**, le **04/09/2017 à 16:33**

merci pour l'information par contre la politesse n'a pas besoin d'un diplôme, mais vous avez raison un simple bonjour et suffira alors bonjour et merci pour les informations

Par **amsterdamdz**, le **08/12/2017 à 15:05**

Bonjour à tous
Pour ceux qui ont un diplôme étranger (algérien par exemple puisque la question est posée par nos amis algériens)
il y a un service d'équivalence en ligne qui gère cela. Il existe tout de même une seconde piste qui consiste à poursuivre des études en France (mais le parcours est long)
bonne chance les amis

Par **ilya ilya**, le **11/12/2017 à 22:31**

bonjour
svp je suis titulaire d'un MBA obtenu en Algérie or que ce dernier est délivré par ESG Paris par contre les cours et le suivi de formation s'est fait en Algérie par contre le diplôme final est signé et envoyé depuis Paris donc ma question est ce que ce diplôme est valable en France en terme de recherche et obtention d'emploi
Merci pour vos réponses

Par **amsterdamdz**, le **12/12/2017 à 07:32**

Bonjour ilya
il faut voir le règlement chez CIEP
Consultez ce site et vous trouverez

toutes les details (j espere)rnAu passage joli prenom (ilya) que signifie t ilrncdt

Par **morobar**, le **12/12/2017** à **10:08**

Non la réponse n'est pas celle-ci.rnCertaains accréditations de ESG sont des titres reconnus au RNCP.rnIl suffit de vérifier si le MBA en question est reconnu au RNCP pour valoir diplôme. Je ne pense pas que ce soit le cas.